

## AVIS DE SOURCING

### SOURCAGE - Matériel roulant tramway



Syndicat Mixte  
des Mobilités  
de l'Aire Grenobloise

● **Note (à télécharger) : Enjeux et caractéristiques techniques**

Le Syndicat Mixte des Mobilités de l'Aire Grenobloise (SMMAG) est un syndicat mixte ouvert dit SRU composé de Grenoble-Alpes Métropole, de la Communauté de communes du Grésivaudan, de la Communauté d'agglomération du Pays Voironnais et du Département de l'Isère.

Le SMMAG est l'autorité organisatrice des mobilités sur le ressort territorial de ses membres qui lui ont transféré cette compétence : à savoir Grenoble-Alpes Métropole (49 communes) et la Communauté de communes du Grésivaudan (43 communes).

Il a pour objet la coopération entre ses membres en matière de mobilité et répond aux objectifs suivants : améliorer et optimiser les services de mobilité et faire émerger des mutualisations à l'échelle des bassins de vie et d'emploi de l'aire grenobloise.

Le SMMAG prévoit l'acquisition d'au moins 20 rames de tramways de grande capacité, à horizon fin 2026. Dans le cadre des études de définition du besoin, le SMMAG souhaite rencontrer les principaux constructeurs de matériel roulant tramway, au travers d'une procédure de sourcing. Les principaux objectifs de ce sourcing sont :

- d'informer et de discuter avec les constructeurs sur les enjeux et les points d'attention du SMMAG, à travers une note technique fournie en annexe du présent avis à sourcing ;
- d'échanger sur les conditions et caractéristiques pour aboutir à la réussite du projet ;
- de mettre à jour les informations échangées en 2020 lors du précédent sourcing.

**Les rencontres se tiendront selon les modalités suivantes :**

- Entretien de 3h maximum.
- Le Smmag sera représenté avec une équipe composée exclusivement de techniciens,
- Le constructeur sera représenté par 3 personnes maximum.
- Date : 23, 24 ou 25 janvier 2023
- Date limite d'inscription au sourcing : **Lundi 9 janvier 2023 à 16h**
- Inscription au sourcing auprès de madame Catherine ROUSSET : [catherine.rousset@grenoblealpesmetropole.fr](mailto:catherine.rousset@grenoblealpesmetropole.fr)
- Une confirmation d'inscription sera adressée ultérieurement précisant le lieu précis et le déroulé détaillé de l'audition.

Les constructeurs auront la possibilité de remettre, lors de l'audition, un dossier de 30 pages maximum détaillant tout élément qu'ils souhaitent porter à la connaissance du SMMAG.

Le présent avis n'a pas pour finalité la conclusion d'un contrat de la commande publique considérant que les besoins du SMMAG feront l'objet d'une procédure de consultation ultérieure et spécifique.